



Circulaire n° 4174

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet :** La mise en berne des drapeaux - funérailles Reine Elizabeth II

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat concernant le sujet sous rubrique tout en vous priant de procéder par analogie aux ministères, administrations et services de l'Etat.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 12 septembre 2022

**Lettre circulaire à l'attention des ministères,  
administrations et service de l'Etat**

**Objet : Mise en berne des drapeaux à l'occasion des funérailles d'Etat de Sa Majesté la Reine Elizabeth II du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le lundi 19 septembre 2022.**

A la suite du décès de Sa Majesté la Reine Elizabeth II du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les drapeaux nationaux pavoisant les édifices des ministères, administrations et services de l'Etat seront mis en berne le lundi 19 septembre 2022 à l'occasion des funérailles d'Etat.

Je vous prie d'en aviser les administrations et services tombant sous votre compétence.

Le Premier Ministre,

Ministre d'Etat